

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
SYNDICAT MIXTE Eden 62

Identification de l'organisme

Syndicat mixte Eden 62
2 rue Claude-BP 113
62240 DESVRES
Tél. 03 21 32 13 74

Personne responsable

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente du syndicat mixte Eden 62
2 rue Claude-BP 113
62240 DESVRES

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le syndicat mixte Eden 62 recherche un éleveur pour la gestion des pelouses calcicoles de l'Espace Naturel Sensible du fond de la forge, propriété pour partie du Conservatoire du littoral et pour partie du Département, située sur la commune de Sangatte Blériot-Plage. Le choix retenu est un pâturage bovin. Il a comme principal objectif l'entretien des pelouses calcicoles suite à une phase de restauration.

Caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt

La surface pâturable est de 20,41ha se répartissant comme suit : enclos ouest 9,45ha, enclos est 10,96ha.

Le cheptel sera de 15 bovins chaque année. Le cheptel pourra appartenir à un ou plusieurs éleveurs.

La gestion des pelouses calcicoles passe par le maintien d'un pâturage bovin tournant entre les deux enclos. D'une année sur l'autre, le démarrage du pâturage alternera entre les 2 enclos pour ne pas sélectionner les espèces végétales en fonction de leur phénologie, ce qui se produirait si le pâturage était toujours effectué à la même période de l'année.

Tout en tenant compte des conditions climatiques et de la végétation disponible, les bovins doivent être présents chaque année sur le site au plus tôt entre le **15 mai et au plus tard le 31/10.**

La responsabilité des problèmes liés aux animaux présents sur les parcelles revient automatiquement à l'éleveur. Eden 62 ne pourra être tenu pour responsable en cas de décès accidentel d'un animal (sauf si la responsabilité d'un agent d'Eden 62 est avérée).

Une convention tripartite pour la mise en pâturage des bovins liera l'éleveur à Eden 62 et au Conservatoire du littoral pour 5 ans. Elle sera conclue sans rémunération. Elle portera notamment sur les responsabilités inhérentes aux deux parties.

Conditions techniques générales

Les prophylaxies annuelles obligatoires seront réalisées par l'éleveur. Tous les frais vétérinaires seront à la

charge de l'éleveur. Les vermifuges utilisés seront de rémanence faible ou nulle. Eden 62 est en droit de demander un justificatif concernant leur origine. Les vermifugations devront obligatoirement être effectuées au minimum un mois avant la mise en pâture des bovins.

L'entretien des clôtures, des parcs de contention et la coupe des chardons seront assurés par l'éleveur. Ce dernier est en droit de demander l'assistance technique d'Eden 62 en cas de forge majeure.

L'éleveur prend également en charge l'eau nécessaire à l'abreuvement du troupeau sachant que le site ne bénéficie pas d'adduction d'eau.

Si un bovin doit quitter le site quelle qu'en soit la raison, l'éleveur s'engage à le remplacer dans un délai d'une semaine.

Critères d'attribution

- nombre de bovins mis à disposition à compter du 15 mai jusqu'au 31 octobre 40%
- respect des autres caractéristiques de l'appel à manifestation d'intérêt 15%
- capacité de l'éleveur à renouveler le cheptel présent 15%
- état sanitaire du cheptel 30%

Dépôt du dossier, condition de délai et renseignements

Syndicat mixte Eden 62

(à l'attention de M. DOUARD Xavier)

2 rue Claude-BP 113

62240 DESVRES

Tel : 03 21 32 13 74

Date limite de réception des offres vendredi 22/01/2021 à 17h00

Date d'envoi du présent avis

Envoyé à la presse agricole le 14/12/2020

Formulaire de réponse

Coordonnées de l'exploitant

N° SIRET

N° cheptel ou éleveur

Taille du cheptel

Cheptel mis à disposition d'Eden 62 sur le fond de la forge du 1⁵ mai au 31 octobre

Race de bovins présente sur le fond de la forge

Prophylaxie, état sanitaire du cheptel

Cheptel indemne de brucellose (certificat DDPP)

Cheptel indemne de parasites externes et internes (date de prophylaxie, matière active utilisée)

Je soussigné.....certifie la véracité des informations transmises via le formulaire.

Je m'engage à mettre à disposition d'Eden 62 mes bovins sur le fond de la forge à compter du 15/05/2021.

A.....le.....

Signature